







35^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE

Coupe de France des Rallyes coefficient 4
15 et 16 mars 2025

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

ORGANISATION

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile – Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE Tél.: 04 92 72 05 32

Internet : www.asahp.net

E-mail: asahp@orange.fr

FFSA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

PERMIS D'ORGANISATION

N°: 105

DATE: 05/02/2025

LISTE des ADRESSES

A.SA. DE HAUTE PROVENCE **ORGANISATEUR**

Maison de l'Automobile ET SECRETARIAT DU RALLYE

Boulevard Pasteur - 04100 MANOSQUE

Tél.: 04.92.72.05.32

e-Mail: asahp@orange.fr

Samedi 15 mars 2025 de 7 h 30 à 11 h 00 ACCUEIL DES OFFICIELS

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO

Samedi 15 mars 2025 de 7 h 45 à 11 h 45

Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

Samedi 15 mars 2025 de 10 h 00 à 12 h 00 ACCUEIL DES PARTENAIRES

PRESSE, INVITES Salle des Fêtes OSCO MANOSCO

Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO COMPLEMENTAIRES.

Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

Samedi 15 mars 2025 de 8h 00 à 12 h 00 VERIFICATIONS TECHNIQUES

Parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO

Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

P.C. COURSE PERMANENCE DU RALLYE

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO

Chemin du Moulin Neuf - 04100 MANOSQUE

PARC FERME Parking Lycée des Iscles

Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

TABLEAU D'AFFICHAGE Tableau d'Affichage Numérique

<u>Application SPORTITY</u>

REMISE DES PRIX A l'arrivée

Parking Lycée des Iscles Avenue Régis RYCKBUCH - 04100 MANOSQUE

Lundi 20 janvier 2025

Vendredi 7 mars 2025

Vendredi 7 mars 2025

Samedi 8 mars 2025 Dimanche 9 mars 2025 de 8h00-17h00 les 2 jours

Samedi 8 mars 2025

Dimanche 9 mars 2025 Vendredi 14 mars 2025 de 9h00-18h00 les 3 jours

Samedi 15 mars 2025 de 7 h 45 à 11 h 45

de 8 h 00 à 12 h 00

Lundi 3 mars 2025

Dès parution du règlement

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement Ouverture des Engagements

Clôture des Engagements

(Minuit Cachet de la Poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés Au siège de l'A.S.A.

Parution du Road Book

(à retirer uniquement au secrétariat de l'A.S.A.)

Vérifications administratives préliminaires

Date et heures des reconnaissances

Vérifications des documents et des voitures

Vérifications administratives complémentaires :

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE

Vérifications Techniques :

Parking Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE

Samedi 15 mars 2025

Heure de mise en place du parc de départ

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE 8 h 00

1^{ère} Réunion des Commissaires Sportifs Samedi 15 mars 2025

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Avenue du Moulin Neuf - MANOSQUE 10 h30

Publication des équipages admis au départ Samedi 15 mars 2025 Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE 12 h 30

Publication des heures et ordre de départ Samedi 15 mars 2025

Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE 13 h 00

Briefing des pilotes Samedi 15 mars 2025

Par écrit remis lors des vérifications administratives de 7 h 45 à 11 h 45

Départ de la 1^{ère} étape du Rallye Samedi 15 mars 2025 Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE 13 h 30 (1^{er} VHC)

Arrivée de la 1ère étape du Rallye Samedi 15 mars 2025

Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE 18 h 10

Publication des Résultats partiels du Rallye Samedi 15 mars 2025

Tableau Affichage Numérique Application SPORTITY 21 h 00

Publication des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape Dimanche 16 mars 2025

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE 7 h 00

Départ de la 2^{ème} étape du Rallye Dimanche 16 mars 2025

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

Arrivée du Rallye Dimanche 16 mars 2025

15 h 40 (1er VHC) Parking Lycée des Iscles - MANOSQUE

Vérifications finales éventuelles

- www.asahp.net -

Etablissement PEDINIELLI - Avenue de la Libération - MANOSQUE

Tarif horaire: 60€ TTC

Publication des Résultats du Rallye

Dimanche 16 mars 2025

Gymnase des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

30' après l'arrivée du dernier

concurrent

(pour chaque catégorie)

Remise des Prix

Dimanche 16 mars 2025

Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE

à l'arrivée

En cas d'intempéries :

Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DE HAUTE PROVENCE organise le 35éme Rallye de Haute **Provence** en qualité d'organisateur administratif.et technique.

Le présent règlement a été enregistré par la Lique du Sport Automobile Région Sud le ...(date)..... sous le numéro ...(numéro)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

Comité d'Organisation

Président : Généralités: - Eric et Brice PRAYAL

Membres: Subventions / Commissaires: - Eric GIRARD / Carine WEIER

> Partenaires: - Sandy AUDIN / Eric GIRARD Communication: - Stéphane / Sandy AUDIN

Matériel : - Olivier TOQUER / Olivier GUILLAUME - Eric PRAYAL / Eric GIRARD Remise des Prix : - Loïc BELOTTI / Patrick LATIL Balisage / Fléchage :

- Membres A.S.A de Haute Provence Divers:

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE Secrétariat du Rallye, Adresse :

Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE

Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr

Permanence du Rallye: A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE

Tél.: 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr

du lundi 21 janvier 2025 au vendredi 14 mars 2025 Date, horaire:

REGLEMENT MODERNES RHP_2024 - v 3

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile – Bd Pasteur – 04100 MANOSQUE Tél. : 04 92 72 05 32 – asahp@orange.fr

Organisateur Technique

A.S.A. DE HAUTE PROVENCE

Maison de l'Automobile - Boulevard Pasteur

04100 MANOSQUE - Tél. : 04.92.72.05.32 - asahp@orange.fr

Représenté par : Monsieur Eric PRAYAL.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

OFFICIELS 1.1P.

REGLEMENT MODERNES

RHP_2024 - v 3

Observateur (facultatif)	M. Licence n°
<u>Président du Collège</u> des Commissaires Sportifs	Mr DECARPENTRIE Max Licence n° 3433
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mme. BASSOTTI Elisabeth Licence n° 196336
	Mr. PAILLE Serge Licence n° 3335
<u>Directeur de Course</u>	Mr. GHIGO Gérard Licence n° 1967
Directeurs de Course Adjoint Nouveaux dépo	arts Mr. RICHARD Robert Licence n° 44762
Adjoints à la Direction de Course	Mr. BARDIN Yannick Licence n° 46622
délégués aux ES au P.C.	Mr. VERNET Daniel Licence n° 147321
	Mr. RUBINO Paul Licence n° 118002
Adjoints à la Direction de Course	Mme. LAPALUS Evelyne Licence n° 220303
délégués aux ES sur le terrain	Mr. PAWLAK Paul-Edouard Licence n° 153663
	Mr. TEISSEIRE Jean-Claude Licence n° 226136
Commissaire Technique Responsable Modern	e Mr. FRANCOU Bertrand Licence n° 4010
Commissaire Technique Responsable V.H.	Mr. PLUTON Henri Licence n° 44128
Commissaire Technique Nouveaux Départs	Mr. BORDERON Loys Licence n° 183288
Commissaires Techniques	Mr. BIAGIONI Christophe Licence nº 169294
	Mr. BLANC Philippe Licence n° 38131
	Mr. FERCHICHI Fayçal Licence nº 127836
	Mr. GREGOIRE Philippe Licence n° 164102
	Mr. LAMBERT Lismon Licence n° 3582
	Mr. POULAT Luc Licence n° 242810
Commissaire Technique Stagiaire	Mr. COLLOMBON Philippe Licence n° 366241
<u>Médecin chef</u>	Mr. MAILLOUX André Licence n° 152162
<u>Commissaires Sportifs</u>	Mr. ARCUCCI Jérôme Licence n° 53865
Chargés des relations avec les	Mme. FERCHICHI Nathalie Licence n° 137842
concurrents	Mme. GERLAND Françoise Licence n° 10193
	- -
Juges de faits	Mme. CHAPIN Jeannie Licence n° 8999
	Mr. CHAPIN Etienne Licence n° 8998

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile – Bd Pasteur – 04100 MANOSQUE Tél. : 04 92 72 05 32 – asahp@orange.fr

<u>Chargé de la presse + Speaker</u> Mr. LOMBARD Frédéric Licence n° 2425

Responsable des Temps + SPORTITY Mme. RICHARD Marie Licence n° 49602

<u>Classements</u> TOP Rallye.com

Système TRACKING V.D.S.Racing

1.2P. ELIGIBILITE

Le 35^{éme} RALLYE DE HAUTE PROVENCE compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 coefficient 4
- Les Challenges de la Ligue du Sport Automobile Provence Alpes Côte d'Azur 2025, suivants : Rallye asphalte "pilotes", rallye asphalte "copilotes", rallye asphalte "jeune espoir", rallye asphalte "féminin".

1.3P. VERIFICATIONS

Les <u>vérifications administratives préliminaires</u> se dérouleront le samedi 8 et dimanche 9 mars 2025 de 8h00 à 17h00 à la permanence du rallye.

Les équipages engagés recevront avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives complémentaires qui auront lieu le samedi 15 mars 2025 de 8 h 00 à 11 h 30 - Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.

Les Vérifications techniques auront lieu le samedi 15 mars 2025 de 8 h 15 à 11 h 45 sur le parking de la Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.

A l'issue des vérifications, la mise en parc fermé (Parking Lycée des Iscles à MANOSQUE) se fera **15 minutes** après le passage aux vérifications techniques.

Les vérifications finales auront lieu :

Etablissement PEDINIELLI - Avenue de la Libération - MANOSQUE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye de Haute Provence doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée,

avant le : 3 mars 2025 minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10 P. Le nombre d'engagés est fixé à 130 voitures, toutefois celui-ci pourra évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 180 voitures pour les quatre Rallyes.

Aucun engagement par téléphone ne sera accepté.

Si la demande d'engagement est envoyée par télécopie ou par e-mail, l'original, accompagné de tous les documents, devra parvenir à l'organisateur au plus tard à la date de clôture des engagements.

NOTA: Dès que le nombre maximum d'engagés (130) sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais <u>ainsi que</u> <u>celles reçues non accompagnées du montant des droits d'engagement</u> et des documents réclamés au paragraphe 3.1.12P.

- 3.1.11P. Les frais de participation sont ainsi fixés :
 - avec la publicité facultative de l'organisateur : 550,00 €
 - sans la publicité facultative de l'organisateur : 1 000,00 €
 - aux équipages (100%) de l'A.S.A. de Haute Provence : 500,00 €

50,00 euros du montant de l'engagement étant dévolue au système de géolocalisation qui sera obligatoire pour l'ensemble des concurrents.

- **3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée des documents suivants :
 - Droits d'engagements (chèque à libeller à l'ordre de l'ASA de Haute Provence).
 - Photocopie 1^{ére} page du Passeport Technique.
 - Fiche de prêt de véhicule si non propriétaire.

Les chèques seront mis à l'encaissement le vendredi 7 mars 2025

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés :

- aux concurrents dont l'engagement aurait été refusé,
- au cas où l'épreuve n'aurait pas lieu,

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

Conformément aux prescriptions générales, la retenue sera :

de 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye,

de 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.2P. - EQUIPAGES

3.2.9P. Le port du casque est interdit en dehors des épreuves spéciales.

Une tolérance de 500 mètres, avant le CH et après le point Stop est accordée. Cette zone sera délimitée par les panneaux d'entrée et de sortie de Zone Casque.

3.3P. - ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Le départ du 1^{er} concurrent aura lieu 20 minutes après le dernier concurrent du rallye V.H.C. et ce lors de la totalité du rallye. (Ordre : V.H.C. - Modernes - V.H.R.S.)

Pour la 1^{ère} section du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 3^{ème} section, le départ sera donné dans l'ordre du classement intermédiaire de fin de 2^{ème} section établi à l'issue de la dernière ES courue, avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2P. L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre défini par la F.F.S.A et qui est en cours de modification.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance défini par l'organisation, sur la zone industrielle : Saint Maurice à Manosque.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de HAUTE PROVENCE représente un parcours de 284,97 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 108,88 km.

Les épreuves spéciales sont :

E.S. 1	: LA MORT D'IMBERT	_	7,33 km	1 fois 7,33 km
E.S. 2	: ALBIOSC		11,65 km	1 fois 11,65 km
E.S. 3	: ALLEMAGNE - RIEZ		17,30 km	1 fois 17,30 km
	: ESPARRON		17,50 km	2 fois 35,00 km
	: ALLEMAGNE en PROVENCE		9.50 km	2 fois 19,00 km
	: VALENSOLE		9,30 km	2 fois 18,60 km

REGLEMENT MODERNES RHP_2024 - v 3 ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE HAUTE PROVENCE Maison de l'Automobile – Bd Pasteur – 04100 MANOSQUE Tél. : 04 92 72 05 32 – asahp@orange.fr L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

L'intervalle entre chaque voiture sera d'une minute.

Le découpage de l'itinéraire, ainsi que les contrôles horaires, contrôles de passages, périodes de neutralisation, etc. seront repris dans le carnet de contrôle et le road book qui sera disponible à partir du vendredi 7 mars 2025 en raison des reconnaissances réglementées à l'article 6.2P.

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à trois au maximum

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

	E.S. 1-2-3	E.S. 4-7	E.S. 5-8	E.S. 6-9
Samedi 08 mars 2025	9 h 00 à 18 h 00			
Dimanche 09 mars 2025	9 h 00 à 18 h 00			
Vendredi 14 mars 2025	9 h 00 à 18 h 00			

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

PRIX EN ESPECES :

Les prix ne sont pas cumulables.

Le montant du prix le plus élevé sera retenu.

Les prix en espèces seront expédiés dans les 8 jours après la fin du rallye, à l'adresse figurant sur l'engagement.

Clt	<u>Général</u>	<u>Classes</u>			<u>Féminine</u> (1 ^{ere} pilote)		
Partants		1 à 5	6 à 10	11 à 15	16 à 20	+ de 20	+ de 3
1 ^{er}	1 000 €	250 €	350 €	450 €	500 €	500 €	350 €
2 ^{ème}	700 €		200 €	250 €	300 €	300 €	
3 ^{ème}	500 €			150 €	200 €	200 €	
4 ^{ème}	300 €				100 €	150 €	
5 ^{ème}	100 €					100 €	

COUPES ou TROPHEES:

Les équipages récompensés au classement final du rallye se verront attribués une Coupe ou Trophée.

La remise des prix du 35^{ème} RALLYE NATIONAL DE HAUTE PROVENCE se déroulera le dimanche 16 mars 2025 sur le podium à l'arrivée du rallye : Parking Lycée des Iscles - Avenue Régis RYCKBUCH - MANOSQUE.

En cas d'intempéries : Salle des Fêtes OSCO MANOSCO - Chemin du Moulin Neuf - MANOSQUE.